

Date de la convocation	30 novembre 2023
Membres en exercice	172
Présents	75
Représentés	34

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

n°D20231211 - 07

Objet : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé RÉSEAU31 ;

Considérant que la gouvernance de RÉSEAU31, qui procure une large autonomie aux territoires, nécessite une implication renforcée des Présidentes et Présidents des Commissions Territoriales.

Considérant que ces missions, qui s'exercent localement, peuvent être accompagnées de délégations de fonctions ;

Considérant que l'article 96 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en étendant les dispositions des articles L. 5211-12 à L. 5211-14 du CGCT aux « syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements, des régions et d'autres syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions », a notamment permis, pour RÉSEAU31, de verser des indemnités pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-Président.

Considérant que le barème qui serait appliqué pour RÉSEAU31 est celui qui correspond aux syndicats mixtes ouverts de plus de 200 000 habitants soit :

Indemnités maximales au 1 ^{er} janvier 2023					
Président			Vice-présidents		
% max	Montants des indemnités		% max	Montants des indemnités	
	Annuelles	Mensuelles		Annuelles	Mensuelles
18,71 %	9 173,69 €	764,47 €	9,35 %	4 584,39 €	382,03 €

Considérant qu'au regard de ces éléments, il est proposé d'instaurer ces indemnités selon le principe suivant :

- Indemnités à taux plein pour le Président (18,71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale),
- Indemnités de 9,35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour les Vice-présidents, Présidents de Commission Territoriale, avec des fonctions spécifiques,
- Pas d'indemnité pour les autres membres du Bureau, sans délégation de fonctions.

Considérant que suite à l'élection de la Présidente de la Commission Territoriale CT14, il convient d'actualiser le tableau des indemnités associées aux fonctions spécifiques assurées par le Président et les Vice-présidents, membres du Bureau Syndical.

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'approuver le tableau, ci-joint, des indemnités associées aux fonctions spécifiques de Président et de chaque Vice-Président étant précisé que pour Madame Claire VOUGNY, dernièrement désignée pour exercer ses fonctions de Vice-Présidente, le versement de ces indemnités sera effectif à compter de l'entrée en vigueur de son arrêté de délégation de fonctions.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Gilbert HEBRARD
Premier Vice-Président



Annexe : tableau récapitulatif



Tableau récapitulatif des indemnités de fonction versées
Annexe à la délibération du Conseil syndical du 11 décembre 2023

Nom	Prénom	Qualité	Taux IB 1027
VINCINI	Sébastien	Président	18.71%
HEBRARD	Gilbert	Vice-Président en charge des Finances	9.35%
GEIL-GOMEZ	Sabine	Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines et des relations sociales	9.35%
RAMOND	Rémi	Vice-Président en charge des Achats	9.35%
LAGORCE	Patrice	Vice-Président en charge de l'Observatoire de l'Eau	9.35%
VOUGNY	Claire	Vice-Présidente en charge du Patrimoine	9.35%
BATAILLE	François	Vice-Président en charge des milieux aquatiques	9.35%
ROUX	Didier	Vice Président en charge du Programme Pluriannuel d'Investissement d'Eau Potable	9.35%
BOUBE	Patrick	Vice-Président en charge de l'Assainissement Non Collectif	9.35%
REMY	Jean-Louis	Vice-Président en charge de la Transition Energétique	9.35%
LATTARD	Pierre	Vice-Président en charge de la Transition Numérique	9.35%
CADAS	Daniel	Vice-Président en charge des Eaux Pluviales	9.35%
PELLEGRINO	Joseph	Vice-Président en charge de la démarche qualité (ISO)	9.35%
COMET	Jean-Pierre	Vice-Président en charge de la protection de la Ressource	9.35%
GRYCZA	Daniel	Vice-Président en charge de la communication et des relations institutionnelles	9.35%
GOJARD	Loïc	Vice-Président en charge de l'agriculture et de l'approvisionnement en eau brute	9.35%
CROQUETTE	Martine	Vice Présidente en charge du Programme Pluriannuel d'Investissement d'Assainissement	9.35%
BOUREAU	Pascal	Vice-Président en charge de la coopération décentralisée	9.35%